

LE CHARLOIS

Vol.14, Numéro 4

21 avril 2023



Conseil Municipal

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023

Ouverture de la séance à 19:04
Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2023.
Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023.

CORRESPONDANCES :

LA FIRME URB/INSPEC: envoie une offre de service en urbanisme et inspection municipale ;

FQM: nous informe qu'étant donné les nombreuses demandes d'indemnisation au cours de la dernière année, il n'y aura pas de ristourne cette année;

RAPPORT DU MAIRE:

- Il y aura réouverture de la succursale de la S.A.A.Q. à Mont-Joli vers le mois de mai ou juin.
- Un appui moral a été donné à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour le projet de reconversion de l'église en lieu de diffusion culturelle.
- Un bilan du C.P.T.A.Q. sur la portée collective a été déposé et le résultat est 4 nouvelles constructions dont une à La Rédemption.

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER :

Les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement de la liste des comptes à payer du 14 avril 2023 totalisant 57 126.48 \$.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 MARS 2023 :

Les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et ils s'en déclarent satisfaits.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR RÉJEAN BLANCHETTE:

Le conseil a accepté la démission de M. Blanchette au siège no. 5 du conseil. La municipalité tient à remercier M. Blanchette pour son excellent travail au cours de son mandat.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 267-23 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE:

Le conseil a adopté le règlement #267-23 portant sur la gestion contractuelle.

Dans ce numéro:

Résumé de la dernière Séance du Conseil de SCG : 14 avril 2023	1 à 3
Annonces Diverses	4
Pensées de l'éditeur	4
Mot vert du mois: avril 2023	5
Les jeux en folies	6
Calendrier : mai 2023	7

DEMANDE D'ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS:

La municipalité refuse l'allègement fiscal pour les producteurs forestiers au détriment de ses citoyens permanents.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 265-23 PORTANT SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES:

Le conseil a adopté le règlement sur la démolition des immeubles comme de stipule l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1)*.

NOMINATION ET CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION:

Le conseil a procédé à la nomination et à la constitution d'un comité comme l'exige l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*. Le comité est constitué de M. Gérard Desjardins, M. André Blouin et de M. Jean-Pierre qui siège également à titre de Président de ce comité.

DEMANDE POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE:

Le conseil a demandé, au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes de trouver une solution afin de garantir, à coût raisonnable l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux.

EMBAUCHE DE MONSIEUR THOMAS FUGÈRE À TITRE D'ORGANISATEUR/ANIMATEUR EN LOISIR POUR LE REGROUPEMENT DES HAUTS-PLATEAUX:

La municipalité de Saint-Charles-Garnier étant porteuse du projet de coopération intermunicipale au volet 4 pour l'embauche d'une personne-ressource, elle a procédé à l'embauche de monsieur Thomas Fugère à titre d'organisateur/animateur en loisir.

A VENDRE

SI VOUS AVEZ DES CHOSES À ANNONCER OU À VENDRE... N'HÉSITEZ PAS À NOUS EN FAIRE PART ET IL NOUS FERA PLAISIR DE LE PARTAGER DANS CE JOURNAL.

DEMANDEZ ROBERT AU 418-775-4205, POSTE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-CHARLES-GARNIER

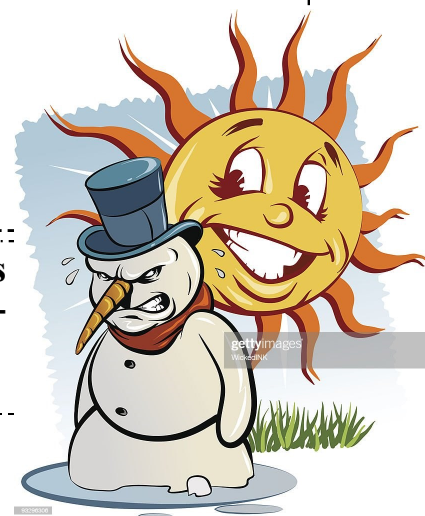
Il y aura une A.G.A. au centre communautaire mercredi, le 3 mai 2023 à 13h00.
Bienvenue à tous.

René Béland, secrétaire.

DÉJEUNER-BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE.

Il y aura un déjeuner-brunch à la salle paroissiale DIMANCHE le 28 mai de 9h30 à 12h30 au profit de la Fabrique de Saint-Charles-Garnier. Le déjeuner sera animé par M. Frédérick Lee qui en profitera pour exposer le plan de développement approuvé par le conseil municipal.

Pensées de l'éditeur: En avril ne vous découvrez vous pas d'un fil...mais essayez de profiter de ces belles journées printanières.



*** *GROS REBUS* ***

Petit rappel, la collecte des gros rebus dans la municipalité se fera le **MARDI, 9 MAI**.

Nous vous demandons de les mettre au bord du chemin que la veille afin d'éviter que le tout s'éparpille au vent.

Nous vous rappelons également que les **APPAREILS ÉLECTRONIQUE (TÉLÉ, ORDI, ETC), MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (BOIS, LAINE MINÉRALE, ETC), MATIÈRE EXPLOSIVE ET INFLAMMABLE (PEINTURE, BOMBONNE DE PROPANE, ETC), NE SONT PAS ACCEPTÉ.**

Donc, ne les sortez pas, ils resteront sur le bord du chemin. Pour ces rebus, vous devez aller les porter vous-même à l'écocentre (et non pas les jeter dans les bois ou au Lac Blanc). Des caméras de surveillances (style caméra de chasseur) seront installées bientôt pour pallier au problème de dépotoirs illégaux afin de filmer les responsables qui dépose des ordures en ces lieux.

Le Mot vert du mois – « La Liste du bon tri » - Avril 2023

Bonjour à toutes et tous,

Pour ce Mot Vert, nous allons faire le tour d'une nouvelle liste de matières problématiques que vous rencontrez au quotidien et vous dire comment bien s'en départir. C'est parti!

Sac de chips : Malheureusement pour les amateurs de croustilles, les sacs sont non-recyclables et vont donc à la poubelle. Certains sacs sont compostables et donc pourrait aller dans le bac brun, mais assurez-vous qu'ils soient bel et bien compostables et non uniquement biodégradables.

Verre à café style Tim Hortons/McDo : Idéalement, on essaie d'apporter sa tasse réutilisable. Sinon, les verres à café en carton et les couvercles de plastique sont recyclables. Les pailles en carton sont compostables. Les verres en plastique pour les cafés glacés sont également recyclables.

Carte cadeau ou prépayé : C'est du plastique, mais ce n'est pas recyclable. Ça va donc à la poubelle.

Bâton de déodorant : C'est souvent un mélange de plusieurs matières (plastiques, métal, etc.), donc poubelle. Toutefois, certaines marques commencent à mettre en marché des bâtons avec un contenant en carton recyclable!

Emballage de fromage en tranche : Malheureusement pour les amateurs de cheeseburgers, ça va à la poubelle.

Enveloppe : Recyclage. Il n'est pas nécessaire de retirer la fenêtre étant donné qu'au recyclage dans la cuve d'eau, la fibre du papier sera ramollie alors que le plastique restera dur. Il sera donc facile d'en faire le tri. Cependant, rien ne vous empêche de retirer la fenêtre pour éviter la contamination potentielle.

Pompe à savon, bouteille de Windex : On privilégie la réutilisation de la bouteille en remplissant de nouveau. Sinon, le contenant est recyclable, mais pas la pompe qui doit aller dans la poubelle.

CD/DVD : Idéalement, on trouve une 2^e vie. Sinon, le boîtier et le CD vont à la poubelle, le livret de papier est recyclable.

Boîte de biscuits : Préféablement, on fait des biscuits maison pour éviter d'avoir à gérer la boîte. Sinon, la boîte et le plateau de biscuits sont recyclables, mais le plastique d'emballage va à la poubelle.

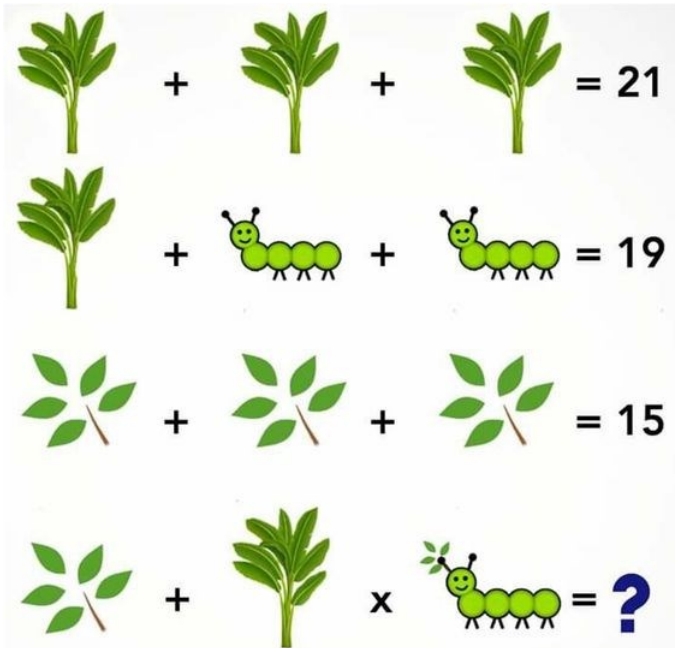
Pour plus d'informations, visitez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca	Facebook : @RITMRMatapediaMitis
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca	Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél : 418 629-2053, poste 1138	Tél. : 418 775-8445, poste 1138



Ces deux dessins semblent identiques. En fait, ils ne le sont pas. A toi de trouver les 7 différences qui les séparent.

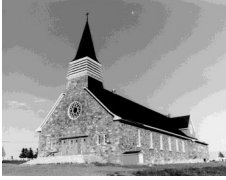


9	4						
			1	7			
	2						
3						4	
4	6	2	8	5			3
7		9		3	1		5 6
8					9	6	2
5	1			4		7	8
		3		6	8		1














MUNICIPALITÉ DE

St. Charles-Garnier



mai 2023



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2 	3 	4	5 Séance du conseil Pleine lune	6  19h00
7	8	9  GROS REBUS	10 	11	12	13
14	15	16 	17	18	19 Nouvelle Lune	20  19h00
21	22	23 	24 	25	26	27
28 BRUNCH DE LA FABRIQUE	29	30 	31 			

Municipalité : 775-4205 Fax.: 775-3499
MRC: Renaud Bisson-Dion,
agent de développement (Jeudi a.m.)
MRC: Michel Lagacé,
inspecteur sur rendez-vous (Lundi a.m.)
Service d'urgence: 911
Info-Santé CLSC: 811
CLSC: 798-8818
Caisse Populaire: 723-6798
C. Pop.: Lynda Béland poste: 7322314
Postes Canada: 798-4155
La Fabrique:
Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)
798-4166 (résidence)
Club de l'âge d'or
Mme Laurianne Huet Présidente (418) 798-4228
SÛRETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141
Ministère des transports (418) 775-8801

LÉGENDE



POUBELLE



RECYCLAGE



BIBLIO 19h-19h30



AFEAS



MESSE



COMPOST

Responsable du Charlois:
Robert Lyman
TEL.:(418) 775-4205
Poste 2025
COURRIEL:
stcharles@mitis.qc.ca

RETROUVEZ-NOUS SUR
INTERNET:
www.municipalite.saint-
charles-garnier.qc.ca